ANIMER ET MOTIVER L'ÉQUIPE AU QUOTIDIEN - BLOC DE COMPÉTENCES

SE DÉVELOPPER DANS SA POSTURE DE MANAGER PAR L'ACQUISITION D'OUTILS DE COMMUNICATION ET DE MANAGEMENT UTILISABLES AU QUOTIDIEN

Animer son équipe au quotidien revêt plusieurs réalités. Le collaborateur en charge de cette activité décline les objectifs de l'entreprise, assure une communication claire et adopte un comportement assertif. Il conduit les entretiens appropriés aux situations. Il anticipe et en gère les conflits potentiels. Il reconnaît le travail fourni par son équipe et stimule les échanges au sein de celle-ci. Il développe la motivation de ses collaborateurs en valorisant leurs réalisations auprès de sa hiérarchie et en développant une dynamique de travail positive. Il identifie et développe les compétences de ses collaborateurs en utilisant plusieurs leviers (formation, information, accompagnement, transmission de son savoir-faire...). Il organise et formalise les réunions d'équipe, et assure un rôle d'animateur et de régulateur dans les échanges.

OBJECTIFS

Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise.
Construire sa légitimité managériale auprès de sa hiérarchie et son équipe
Favoriser le développement des compétences
Créer et maintenir un environnement motivant pour son équipe

La certification

Un certificat de compétences est remis pour le bloc acquis. Ce bloc de compétences est capitalisable dans le parcours diplômant :
- Manager de proximité, certification professionnelle enregistrée au RNCP au niveau 5 (code NSF 315r), par décision de France compétences du 31/05/2023 publiée le 31/05/2023

Vise le bloc de compétences intitulé au RNCP : Animer et motiver l'équipe au quotidien

Système d'évaluation

La validation du bloc de compétences repose sur l'évaluation d'une application réelle ou simulée des compétences acquises

BLOC DE COMPÉTENCES

Durée : 6,5 jours
sur 3 mois
Code WEB : MGT410

Public

Managers de proximité de tous secteurs d'activité, agents de maîtrise, chefs d'équipe, animateurs de groupe

Prérequis

- Expérience professionnelle à valider lors d'un échange individuel

Modalités d'admission

- Admission sur bulletin d'inscription. Un échange sur les objectifs individuels est prévu.
- La décision d'admission est communiquée au candidat sous un mois par CESI.

Rythme de formation

La formation alterne des séquences pédagogiques en présentiel d'une journée et des séquences en classe virtuelle à distance d'une ou plusieurs heures.

Frais de scolarité

2 600 euros
3 120 euros TTC
Tarif applicable pour toute inscription réalisée en 2026.

Un rythme adapté à vos contraintes personnelles et professionnelles
Des modules possibles en disctanciel
Une pédagogie axée sur une mise en application concrète et immédiate
Un coaching individuel intégré
Des formateurs experts du domaine
Des temps de partage entre pairs
Des blocs certifiants reconnus
Des compétences capitalisables dans un parcours long

LES POINTS FORTS



Edition : 06/11/26

Communication interpersonnelle
Principes de bases de la communication interpersonnelle
Identification de son profil de communicant et de celui de son interlocuteur
Adaptation de la communication aux interlocuteurs et aux situations
Ecoute active : techniques de reformulation, signes de reconnaissance et feedback

Management d'équipe
Légitimité et crédibilité du manager
Styles de management
Motivation individuelle et collective
Affirmation de ses positions : passage de l'affectif au factuel dans des situations managériales du quotidien (transmission de consignes, recadrage, rappel des règles...)

Conduite de réunion
Préparation
Conduite de réunion
Spécificités de la conduite de réunion à distance
Suivi de la réunion

Approche augmentée soft skills : Esprit d'équipe
Déclencheurs de la performance collective, confiance et valeurs communes, exemplarité

Validation Animer et motiver l'équipe au quotidien
Évaluation du bloc de compétences

OUVERTURES DANS NOS CAMPUS

Contactez nos campus pour en savoir plus.

Lyon, Nancy, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Edition : 06/11/26